

LES DROITS DE L'HOMME DANS LE SYSTEME PENAL JAPONAIS DANS LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES¹

HUMAN RIGHTS IN THE JAPANESE PENAL SYSTEM IN PRISON FACILITIES

Mana Shimaoka²

RÉSUMÉ:

Le Japon est le pays le plus sûr du monde industrialisé. Par exemple, en 2021, le taux d'homicide du Brésil (le nombre de meurtres pour 100 000 habitants) était de 22,38 et celui du Japon de 0,23, ce qui signifie que les homicides au Japon ne représentent qu'un centième de ceux du Brésil. Les prisons japonaises accueillent environ la moitié de leur capacité, avec une vie quotidienne régulière, du travail et une formation professionnelle, et il n'y a pratiquement pas d'émeutes ou d'évasions dans les prisons chaque année. Bien que l'on reproche parfois aux détenus d'avoir peu de liberté en prison, il n'y a pas de meilleure garantie des droits de l'homme que la sécurité. Les raisons de cette faible criminalité et de cette discipline carcérale sont (1) le développement économique remarquable du Japon depuis les années 1960, avec peu de disparités entre riches et pauvres; (2) pour la plupart des Japonais, la réputation sociale est plus importante que la loi et la punition; et (3) la «discipline» que les Japonais acquièrent grâce à l'éducation dès leur plus jeune âge. (3) La «discipline et la correction» que les Japonais apprennent et acquièrent dès leur plus jeune âge sont maintenues à la fois au sein de la société et dans les prisons.

MOTS-CLÉS: Sécurité, discipline, droits de l'homme.

ABSTRACT

Japan is the safest country in the industrialised world. For example, in 2021, Brazil's homicide rate (the number of murders per 100,000 population) was 22.38 and that of Japan was 0.23, which means that homicides in Japan are only about one hundredth of those in Brazil. Japan's prisons hold about half of their capacity, with regular daily life,

¹ Cet article vient compléter le contenu des conférences données lors de la 15e Conférence internationale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue les 13 et 14 septembre 2023 à l'École supérieure de justice du Tocantins.

² Docteur en Droit de l'Université de Keio. Professeur de Droit Pénal et Vice-Présidente de l'Université d'Osaka, Japon. E-mail: mana.shimaoka@gmail.com

work and vocational training, and there are close to zero riots or escapes in prisons every year. Although it is sometimes criticised that there is little freedom in prison, there can be no better guarantee of human rights than safety. The reasons for such low crime and prison discipline are (1) Japan's remarkable economic development since the 1960s, with little disparity between rich and poor; (2) for most Japanese, social reputation is more important than law and punishment; and (3) the 'discipline' that Japanese people acquire through education from an early age (3) the 'discipline and correctness' that Japanese people are taught and acquire from an early age is maintained both within society and in prisons.

KEYWORDS: Safety, discipline, human rights

I INTRODUCTION

Le Japon est un pays situé à l'autre bout du monde par rapport au Brésil, avec un décalage horaire de 12 heures. Le Brésil, pays de l'hémisphère sud, et le Japon, pays de l'hémisphère nord, ont des saisons opposées, l'été au Brésil étant le même que l'hiver au Japon. Le caractère national est souvent contrasté entre les Brésiliens, généralement joyeux et ouverts, et les Japonais, calmes et fermés d'esprit.

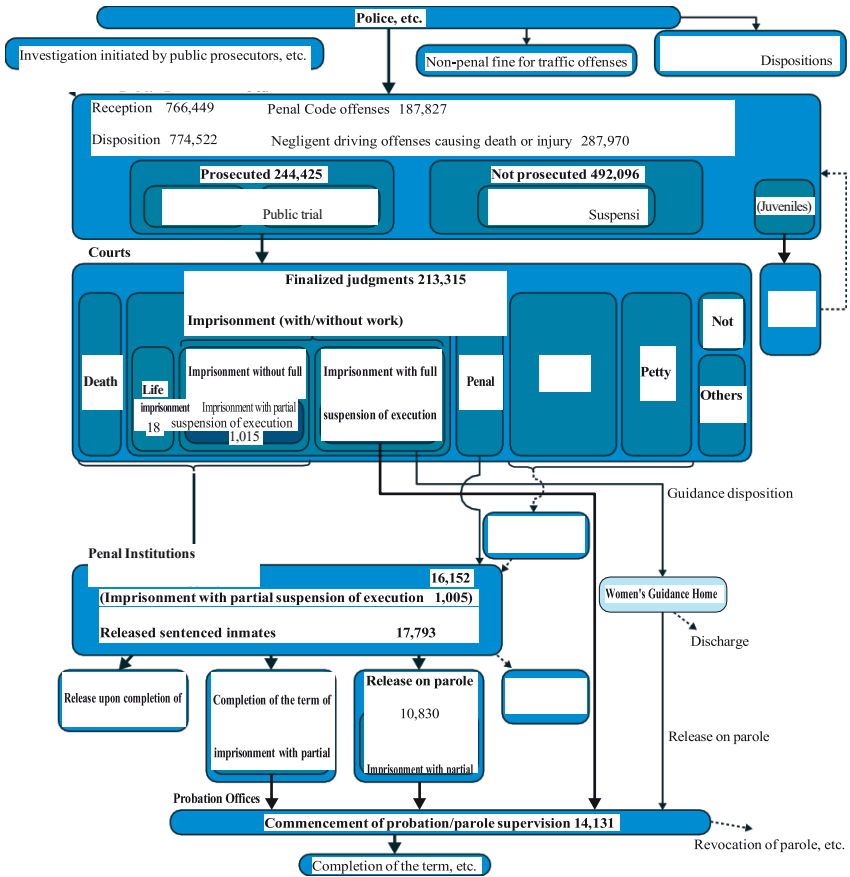
En tant que spécialiste du droit pénal, lorsque je compare les deux pays en termes de système pénal et de prisons, il semble qu'il y ait encore des différences considérables. D'où viennent ces différences ? Y a-t-il des domaines qui peuvent être améliorés par une référence mutuelle ? J'aimerais fournir quelques données qui peuvent servir de référence pour répondre à ces questions.

2 LA SITUATION ACTUELLE DU SYSTÈME PÉNAL ET DES PRISONS AU JAPON

(1) Le système pénal japonais

Le système pénal japonais, en particulier le processus de traitement des délinquants, est illustré dans le diagramme suivant.

Fig. 2-1-1 Outline of treatment of offenders³
 Numbers denote persons in 2021



Selon ces données, en 2021, la police japonaise a reconnu environ 570 000 délits relevant du code pénal (à l'exclusion du vol, il y a eu environ 180 000 délits), le nombre de délits reconnus étant en baisse pour la 19^e année consécutive, comme nous le verrons plus loin. Les accidents de la circulation, qui ne sont pas des infractions pénales mais des délits relevant du code pénal spécial, se produisent dans environ 290 000 cas.

3 White Paper on Crime 2022 Part2/Chapter I (moj.go.jp)

Environ 770 000 d'entre eux sont transmis au ministère public (environ 190 000 infractions pénales, 290 000 infractions routières et 290 000 infractions pénales spéciales). Environ 240 000 d'entre elles font l'objet de poursuites et 490 000 ne sont pas poursuivies. Sur les quelque 210 000 personnes inculpées dont le procès s'est achevé, seules 94 ont été acquittées, de sorte que le taux de condamnation dans les procès pénaux japonais est effectivement de 99,96 %. Au vu de ces chiffres, les pays occidentaux sont sceptiques : «La 'présomption d'innocence' n'existe pas au Japon⁴. Ils soupçonnent que les droits de l'homme des accusés ne sont pas protégés», mais comme mentionné ci-dessus, 490 000, soit 64%, des 770 000 affaires reçues par les procureurs n'ont pas été poursuivies, et sur les 240 000 poursuivies, seules 80 000 (33%) ont fait l'objet d'une demande de procès (soit une proportion de 10% par rapport au nombre initial d'affaires reçues). En d'autres termes, les procureurs japonais ne poursuivent pas mécaniquement les affaires ; ils ne poursuivent que les affaires pour lesquelles ils sont convaincus de pouvoir condamner l'accusé lors du procès, après avoir soigneusement examiné les preuves documentaires. Bien entendu, le rôle du procureur en tant que substitut du juge est critiqué. Cependant, si l'on regarde de près la réalité et pas seulement la philosophie, quelle que soit la force de la présomption d'innocence, les personnes poursuivies sont souvent dans l'incapacité de travailler normalement et perdent leur emploi à cause des procès, etc. Elles doivent également payer des frais d'avocat considérables pour obtenir un acquittement, et leur famille peut les abandonner et divorcer. Même s'ils sont déclarés «non coupables» par la suite, le temps et les biens perdus ne seront jamais récupérés. De nombreuses personnes estiment au contraire qu'il est préférable pour la personne et pour la société de donner une chance à ceux qui sont soupçonnés d'être coupables au stade des poursuites, même s'il s'agit de véritables criminels, et de les empêcher de récidiver sans qu'ils perdent leur assise sociale.

En fait, cette approche a permis de qualifier la sécurité du pays de «pays le plus sûr du monde», avec une baisse consécutive de la criminalité pendant 19 ans et un taux de criminalité incroyablement bas pour la troisième économie mondiale (soit environ 453 crimes pour 100 000 habitants et 149 pour les infractions pénales à l'exclusion des vols). En d'autres termes, la probabilité de rencontrer un crime en un an se situe entre un et deux pour 1 000 habitants. (Je n'ai jamais rencontré de crime contre moi-même au Japon en plus de 60 ans de vie). Ce point est abordé ci-dessous.

La répartition des peines pour les 210 000 personnes qui ont été reconnues coupables est la suivante : quatre personnes ont été condamnées à mort (je suis moi-même contre la peine de mort et j'ai honte en tant que Japonais qu'elle existe

4 Par exemple, Affaire Carlos Ghosn : la justice japonaise est-elle aussi terrible qu'il le dit ? - Le Parisien, Aperçu du système de droit pénal du Japon - Voyage.gc.ca, Japon : Le système de « justice de l'otage » viole les droits des accusés | Human Rights Watch (hrw.org), etc.

encore et qu'elle soit appliquée en 2023), 18 à la prison à vie et 46 000 à une peine d'emprisonnement à durée déterminée, mais il y a environ 30 000 personnes en probation, de sorte que seules 16 000 personnes sont réellement incarcérées en prison. En outre, environ 160 000 personnes ont été condamnées à une amende.

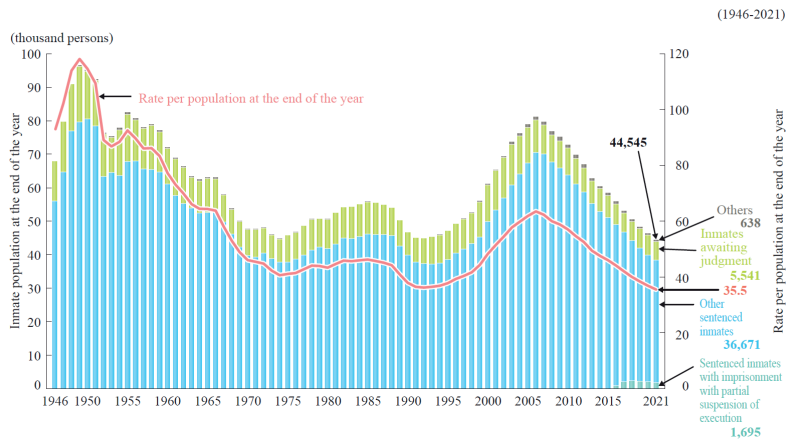
(2) Situation actuelle des prisons au Japon

En 2022, le nombre de prisons au Japon sera de 73 (59 prisons (dont 4 centres de promotion de la réinsertion sociale), 6 prisons pour mineurs et 8 centres de détention), et 105 antennes (8 antennes pénitentiaires et 97 antennes de détention). Les établissements pénitentiaires sont rattachés à des centres de travail et, à l'exception de quelques établissements, à des centres de détention.

Le nombre de détenus à la fin de l'année est descendu à 45 082 en 1992, puis a continué à augmenter à partir de 1993, atteignant 81 255 en 2006, le nombre le plus élevé depuis 1956, mais a commencé à diminuer en 2007 et a diminué chaque année depuis, atteignant 50 578 à la fin de 2018 (en baisse de 5,0 % par rapport à la fin de l'année précédente), dont 44 186 étaient des prisonniers (en baisse de 5,4 % par rapport à la fin de l'année précédente).

La figure 2-4-1-1 montre l'évolution de la population carcérale au Japon entre 1946 et 2021 après la Seconde Guerre mondiale⁵.

Fig. 2-4-1-1 Inmate population of penal institutions and rate per population at the end of the year



5 White Paper on Crime 2022 Part2/Chapter4/Section1/1 (moj.go.jp)

Le facteur de capacité a augmenté de manière significative entre 1993 et 2002 et est resté supérieur à 100 % de 2001 à 2006, mais il a continué à diminuer chaque année depuis 2005 : à la fin de 2018, alors que la capacité était d'environ 90 000, le nombre de détenus était de 55 578 (en baisse de 2 655 par rapport à la fin de l'année précédente), dont le nombre de détenus confirmés (en baisse de 2 576). Le nombre d'employés de l'école était d'environ 45 000 (moins 2 576), dont environ 6 000 (moins 79) étaient encore en attente. Le facteur de capacité global était de 57,1 % (en baisse de 2,9 point par rapport à la fin de l'année précédente), avec 63,3 % (en baisse de 3,6 point) pour les condamnés et 32,6 % (en baisse de 0,3 point) pour les non condamnés.

Comme le montrent ces données, les prisons japonaises sont actuellement «vides», une situation très différente de celle de nombreux autres pays.

Des statistiques détaillées pour d'autres pays ne sont disponibles que dans le cadre de recherches, mais par exemple, selon la publication conjointe de Penal Reform International et de l'Institut thaïlandais de la justice, «2020 Global Prison Trends, Sixth Edition⁶», la population carcérale mondiale a augmenté de 20 %, passant de 8 millions en 2002 à 11 millions en 2018. Les États-Unis sont le pays qui compte le plus grand nombre de prisonniers, avec plus de 2,1 millions de personnes. Ce nombre se traduit par un taux de 655 pour 100 000 habitants, bien que les crimes violents continuent de diminuer. La population carcérale du pays a atteint son maximum en 2009 et a généralement diminué légèrement chaque année depuis lors, bien qu'elle ait été multipliée par sept depuis 1970. La Chine a la deuxième plus grande population carcérale au monde, estimée à 1,7 million de personnes. Vient ensuite le Brésil, dont les statistiques de juin 2019 font état d'une population carcérale de près de 760 000 personnes (si ce chiffre est erroné, l'expert brésilien est prié de le corriger).

Selon «2023 Global Prison Trends», la population carcérale mondiale a augmenté de 24 %, passant de 2000 à 11,5 millions en 2023.

Des études antérieures ont mis en évidence l'absence de corrélation entre le nombre de détenus et la situation de la criminalité. En revanche, on constate une corrélation entre l'affaiblissement du système de protection sociale et l'augmentation de la proportion de détenus institutionnalisés, ainsi qu'entre le degré d'inégalité dans la société et l'augmentation de la proportion de détenus institutionnalisés. Une corrélation est également observée entre la nature inclusive ou exclusive du système politique et l'augmentation de la proportion de personnes institutionnalisées. En outre, dans certains pays, les faibles taux d'acquiescement seraient un facteur de maintien en prison, par exemple en raison de l'absence de garanties d'une procédure régulière.

6 Global-Prison-Trends-2020-Penal-Reform-International-Second-Edition.pdf (penalreform.org)

Je considère que ces observations sont fondées. À cet égard, des données objectives semblent indiquer que le système pénal japonais est exceptionnellement performant dans le monde, même s'il présente évidemment certaines lacunes.

En outre, en toile de fond de cette éventuelle situation de prisons «vides», il serait plus facile de se faire une idée plus précise de la société japonaise si je présentais les chiffres étonnamment bas de la criminalité au Japon, et c'est pourquoi je vais maintenant présenter quelques statistiques criminelles japonaises.

(3) Comparaison du nombre d'infractions au Japon avec d'autres pays⁷

Le nombre d'infractions pénales reconnues au Japon a atteint un sommet d'après-guerre chaque année depuis 1996, atteignant 2 853 739 en 2002, mais depuis le retournement à la baisse en 2003, il a diminué pendant 19 années consécutives, atteignant un creux d'après-guerre de 568 104 en 2021 (en baisse de 46 127 (7,5 %) par rapport à l'année précédente). La baisse du nombre d'affaires traitées depuis 2003 est liée à la poursuite de la baisse significative du nombre de vols, qui représentent près de 70 % de toutes les infractions pénales.

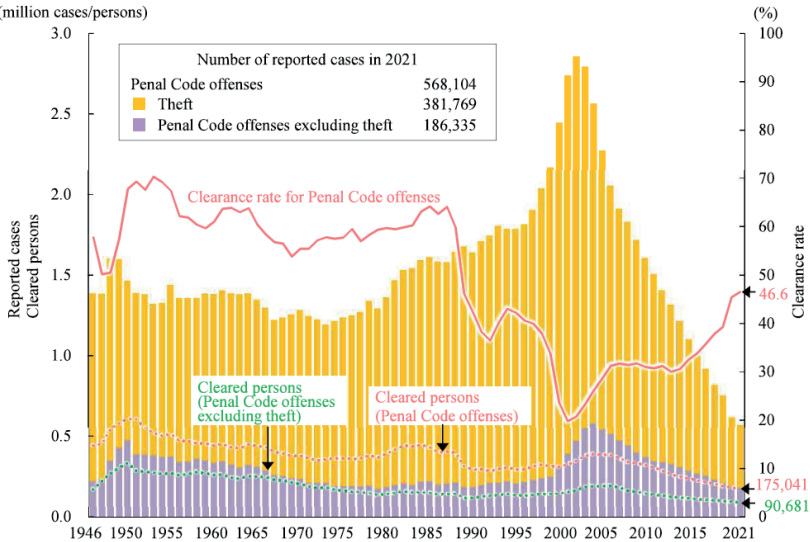
L'évolution de l'incidence des infractions pénales est similaire à celle du nombre d'affaires traitées : elle a augmenté chaque année depuis 1996 (1 439,8), atteignant un sommet d'après-guerre de 2 238,5 en 2002, mais a commencé à diminuer à partir de 2003 et a atteint son niveau le plus bas d'après-guerre chaque année depuis 1995.

⁷ White Paper on Crime 2022 Part I/Chapter I/Section I (moj.go.jp)

Penal Code offenses: reported cases, cleared persons and clearance rate

[1] Penal Code offenses

(million cases/persons)



Si l'on compare la situation de la criminalité au Japon avec celle d'autres pays étrangers, il est facile de constater à quel point le Japon est sûr. Le tableau ci-dessous compare le nombre de crimes et leur taux d'occurrence entre le Japon et la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

I. La comparaison du phénomène criminel entre le Japon et les quatre pays occidentaux (La statistique japonaise de l'infraction 2021)⁸

	Japon	France	Allemagne	Angretère	Etats-Unis
Délinquance constatée					
2010		3,447,903	5,993,278	4,150,915	10,363,873
2011	1,604,538	3,436,147	5,990,679	3,976,312	10,258,748
2012	1,503,135	(2,381,690)	5,997,040	3,502,320	10,189,900
2019	1,403,639	2,901,000			
2020	817,338	2,887,942			
2021	614,231	3,087,448			
	568,104				
Taux de criminalité					
2010	1,253	5,491	7,253	7,514	3,350
2011	1,176	5,447	7,328	7,051	3,292
2012	1,101	3,758	7,327	6,191	3,246
2019	639	4,395			
2020	503	4,247			
2021	453	4,540			

8 令和 5 年版 犯罪白書 第1編/第3章/第1節/1 (moj.go.jp)(only in Japanese)

2. Tendances du nombre et de l'incidence des homicides dans différents pays⁹

(La statistique japonaise de l'infraction 2021)

(1) Japon (2) Corée du Sud France (3) Allemagne (4) Angretère (5) Etats-Unis

① 日本

年次	発生件数	発生率
2015年	363	0.3
2016	362	0.3
2017	306	0.2
2018	334	0.3
2019	319	0.3

② 韓国

年次	発生件数	発生率
2015年	375	0.7
2016	356	0.7
2017	301	0.6
2018	309	0.6
2019	297	0.6

③ フランス

年次	発生件数	発生率
2015年	1,012	1.6
2016	884	1.4
2017	813	1.3
2018	779	1.2
2019	861	1.3

④ ドイツ

年次	発生件数	発生率
2015年	682	0.8
2016	963	1.2
2017	813	1.0
2018	788	0.9
2019	623	0.7

⑤ 英国

年次	発生件数	発生率
2015年	622	0.9
2016	758	1.1
2017	779	1.2
2018	723	1.1
2019	760	1.1

⑤ 英国

年次	発生件数	発生率
2015年	622	0.9
2016	758	1.1
2017	779	1.2
2018	723	1.1
2019	760	1.1

⑥ 米国

年次	発生件数	発生率
2015年	15,883	4.9
2016	17,413	5.4
2017	17,294	5.3
2018	16,374	5.0
2019	16,669	5.1

9 令和5年版 犯罪白書 第1編/第3章/第1節/1 (moj.go.jp)(only in Japanese)

Selon cette étude, le taux de criminalité (=nombre de crimes connus pour 100 000 habitants) d'homicides au Japon en 2019 sera de 0,3 (seulement trois personnes tuées par un million d'habitants), alors que la même année, celui d'homicides en Corée du Sud sera deux fois plus élevé (0,6), en France plus de quatre fois plus élevé (1,3), en Allemagne plus de deux fois plus élevé (0,7), au Royaume-Uni près de quatre fois plus élevé (1,1) et aux États-Unis 17 fois plus élevé (5,1). Par ailleurs, en 2021, le taux d'homicide du Brésil était de 22,38 et celui du Japon de 0,23, ce qui signifie que le Brésil compte 97 fois plus d'homicides que le Japon.

3) Tendances du nombre et de l'incidence des vols dans différents pays

(La statistique japonaise de l'infraction 2021)¹⁰

(1) Japon (2) Corée du Sud France (3) Allemagne (4) Angretère (5) Etats-Unis

① 日本

年次	窃 盗 発生件数	(発生率)
2015年	547,030	(427.4)
2016	486,933	(381.1)
2017	450,117	(353.0)
2018	398,262	(313.1)
2019	363,862	(286.8)

② 韓国

年次	窃 盗 発生件数	(発生率)
2015年	317,721	(625.2)
2016	254,283	(498.8)
2017	222,171	(434.8)
2018	212,226	(414.7)
2019	220,462	(430.4)

③ フランス

年次	窃 盗 発生件数	(発生率)
2015年	1,944,688	(3,017.2)
2016	1,925,847	(2,978.1)
2017	...	(...)
2018	...	(...)
2019	...	(...)

④ ドイツ

年次	窃 盗 発生件数	(発生率)
2015年	1,869,447	(2,285.7)
2016	1,782,844	(2,169.1)
2017	1,575,718	(1,906.3)
2018	1,459,327	(1,755.6)
2019	1,385,109	(1,658.5)

⑤ 英国

年次	窃 盗 発生件数	(発生率)
2015年	1,986,414	(3,016.1)
2016	2,116,118	(3,191.8)
2017	2,261,010	(3,388.4)
2018	2,273,426	(3,386.0)
2019	...	(...)

⑥ 米国

年次	窃 盗 発生件数	(発生率)
2015年	8,024,200	(2,500.7)
2016	7,928,500	(2,454.5)
2017	7,682,900	(2,363.4)
2018	7,196,000	(2,200.0)
2019	6,925,700	(2,104.7)

10 令和5年版 犯罪白書 第1編/第3章/第1節/1 (moj.go.jp)(only in Japanese)

Le taux de criminalité (=nombre de crimes connus pour 100 000 habitants) japonais est très bas par rapport aux autres pays occidentaux.

Par exemple, en 2021, le taux de criminalité français est environ **dix fois plus grand** que le taux japonais. L'incidence du vol (incidence pour 100 000 personnes) en 2016 est de **2978.1** en France, alors qu'elles sont de **381.1** au Japon. Autrement dit, le taux de **vol** en France est environ **huit fois plus élevé** qu'au Japon.

Je ne me suis jamais faite volée quelque chose au Japon de toute ma vie. Quand mes enfants étaient petits, à chaque fois qu'ils oubliaient les clés de la maison, ça leur a posé le problème. J'ai donc décidé de ne plus fermer la maison à clé. Pendant 10 ans, ma maison était ouverte toute la journée même dans une grande ville comme Tokyo ou Osaka, et je n'ai jamais eu de problème de cambriolage. Mon fils et moi avons oublié le dernier iPhone dans les trains à Tokyo et à Osaka, mais deux heures plus tard, il a été livré à la gare et nous est retourné sain et sauf. Mais depuis plus de 30 ans, à chaque fois que je viens en France, malheureusement, on me vole de l'argent, des sacs, des téléphones portables, etc...

Quelle est la véritable raison de ce haut niveau de sécurité (faible criminalité) et du faible nombre de prisonniers au Japon ? Avant de tirer cette conclusion, examinons les conditions de vie dans les prisons japonaises.

3 ÉQUILIBRE ENTRE LES DROITS DE L'HOMME DES PRISONNIERS ET LE MAINTIEN DE LA DISCIPLINE

(1) Les prisons japonaises sont bizarres d'un point de vue occidental

Un reportage sur la prison japonaise de Fuchu (Tokyo), qui a été diffusé sur France 2 en 2020, se trouve sur YouTube ; il s'agit d'une vidéo d'une heure, qu'il n'est donc pas possible de regarder en entier, mais la scène du début où les détenus marchent les pieds joints, dans le style militaire, semble choquer les Occidentaux !

Cependant, au Japon, on apprend aux gens à marcher d'une manière aussi disciplinée même dans les cours d'éducation physique à l'école primaire, etc., et les règles de l'école, connues sous le nom de règlements scolaires (dont certains sont trop exigeants en ce qui concerne les coiffures, les vêtements, etc.). Les Japonais ne sont pas aussi choqués que les Occidentaux, qui sont libres de faire ce qu'ils veulent, le ressentent.

En outre, un professeur français de droit pénal qui s'est rendu au Japon m'a dit un jour, après avoir visité une prison japonaise, qu'il pensait qu'il s'agissait d'une violation

des droits de l'homme parce que les prisonniers mangeaient très peu, n'étaient pas autorisés à manger entre les repas et étaient tous émaciés, mais bien que la nourriture des prisons ne soit certainement pas somptueuse, les nutritionnistes préparent des repas sains avec des indications sur la nutrition et le nombre de calories, et il n'y a pas de critique sur les violations des droits de l'homme. La critique selon laquelle il s'agit d'une violation des droits de l'homme est fautive. Au contraire, être mince est meilleur pour la santé qu'être gros, et l'espérance de vie moyenne publiée chaque année par l'OMS est de 84,3 ans en 2023, soit la plus élevée au monde pour les Japonais¹². La France, pays du professeur critiqué, est d'ailleurs classée 1¹e. En outre, non seulement les gens vivent plus longtemps, mais le Japon a aussi la plus longue espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire la période pendant laquelle les gens peuvent vivre de manière autonome, comme le propose l'OMS, soit 74,1 ans, la plus élevée au monde en 2023, tant pour les hommes que pour les femmes.

Bien sûr, il existe des différences de valeurs entre les pays, et il se peut que certains pensent qu'il vaut mieux vivre une vie courte et grasse avec un régime luxueux et riche en calories qu'une vie longue avec un régime respectueux de la santé, mais il est au moins certain que la nourriture des prisons au Japon ne peut pas être considérée comme une «violation des droits de l'homme».

(2) Une journée en prison et l'éducation à la réinsertion¹³

L'État prend en charge toutes les dépenses nécessaires à la nourriture, à l'habillement et au logement pour la vie quotidienne des détenus ; le budget des établissements pénitentiaires pour l'année fiscale 2019 était d'environ 201,8 milliards de yens, et le coût de la vie quotidienne par détenu était d'environ 2 000 yens par jour.

Le programme quotidien d'une prison japonaise est généralement le suivant.

Une journée typique à la prison de Fuchu

- 06:45 Lever/appel
- 07:05 Petit déjeuner
- 07:35 Départ pour les ateliers
- 08:00 Reprise du travail
- 09:45 Pause
- 10:00 Reprise du travail

¹² Quels sont les pays où l'on vit le plus longtemps (et en bonne santé) dans le monde ? - Edition du soir Ouest-France - 12/01/2023

¹³ 001314589.pdf (moj.go.jp), 府中刑務所 | 刑務所.net (keimusho.net) (in Japanese)

- 12:00 Déjeuner
- 12:45 Reprise du travail
- 14:30 Pause
- 14:45 Reprise du travail
- 16:40 Retour des ateliers aux cellules
- 16:55 Appel nominal
- 17:00 Dîner
- 18:00 Temps libre
- 21h00 Coucher

4 La situation réelle dans les établissements pénitentiaires japonais

Au Japon, les prisons offrent une vie très disciplinée, ainsi qu'une formation professionnelle et un apprentissage permettant d'acquérir des qualifications en vue de la réinsertion dans la société après la libération.

(1) Travail¹⁴

Les détenus peuvent recevoir une formation professionnelle sous forme de travail, ainsi que des **travaux de production** (travaux destinés à produire des biens et à fournir de la main-d'œuvre, notamment le travail du bois, l'imprimerie, la couture, la métallurgie, etc.) ,**travail de contribution sociale** (travail qui fournit de la main-d'œuvre comme le désherbage dans un parc), **travail indépendant** (cuisine, nettoyage et assistance dans l'établissement pénitentiaire, réparation de bâtiments dans l'établissement pénitentiaire, etc.) Le travail est désigné en fonction des aptitudes du détenu, en tenant compte de ses souhaits.

La plupart des travaux sont effectués dans l'établissement pénitentiaire, mais certains sont effectués dans des ateliers extérieurs gérés par l'établissement pénitentiaire et, en outre, avec la coopération d'établissements extérieurs à l'établissement pénitentiaire, les détenus sont transférés dans ces établissements pour y travailler (y compris recevoir une formation professionnelle) sans être accompagnés par le personnel. A la fin du mois de mars 2022, quatre personnes dans deux agences étaient engagées dans le travail de navette externe. Les dispositifs GPS sont utilisés pour les sorties, les nuitées et les opérations de navettage externe susmentionnées. Toutes les recettes provenant de ces travaux sont versées au Trésor public. Le montant des recettes provenant de ce travail en 2021 était d'environ 2,66 milliards de yens.

14 WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p.45.

D'autre part, les prisonniers reçoivent une prime de travail, en règle générale, au moment de leur libération, proportionnellement au travail qu'ils ont effectué. Le montant alloué (budgétisé) pour les primes de travail s'élevait en moyenne à 4 516 yens par personne et par mois en 2021 (selon les données du ministère de la Justice, Bureau correctionnel). (D'après les données du ministère de la justice, département des établissements pénitentiaires). La même année, 37,4 % des prisonniers libérés ont reçu plus de 50 000 yens et 16,8 % ont reçu moins de 10 000 yens en primes d'incitation au travail lors de leur libération.

(2) Formation professionnelle¹⁵

Les établissements pénitentiaires dispensent une formation professionnelle pour permettre aux détenus d'obtenir des licences ou des qualifications liées à leur profession ou d'acquérir des connaissances et des compétences utiles dans le cadre de leur profession.

Au cours de l'exercice 2021, un total de 56 cours de formation professionnelle ont été dispensés dans les établissements pénitentiaires, notamment des cours de compétences commerciales, de soudure, de conduite de chariots élévateurs et de technologie de traitement de l'information, ainsi que des cours de centre d'appel, des cours d'administration des médicaments et des soins infirmiers et des cours de stratégie commerciale, qui ont été nouvellement ouverts la même année, et 10 957 personnes ont suivi ces cours. Au total, 6 413 personnes ont obtenu des qualifications ou des licences en tant que techniciens en soudure, techniciens en chaudronnerie, techniciens en traitement de l'information, etc.



¹⁵ WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp) , p.47.

(3) Orientation correctionnelle¹⁶

Les quatre catégories d'orientation au début de l'exécution de la peine, l'orientation correctrice, l'orientation thématique et l'orientation prélibératoire sont collectivement désignées sous le nom d'orientation correctionnelle.

(a) Orientation au début de l'exécution de la peine

Immédiatement après l'admission en prison, en principe pour une période de deux semaines, les détenus reçoivent des conseils sur la signification et la préparation de l'emprisonnement, les questions qui sont des conditions préalables pour recevoir un traitement correctionnel (système de traitement, points à garder à l'esprit dans le travail, objectif et schéma de l'orientation correctionnelle, etc.

(b) orientation vers l'amélioration

Les conseils d'amélioration sont donnés aux détenus pour qu'ils prennent conscience de leur responsabilité dans les crimes, pour qu'ils cultivent un esprit et un corps sains et pour qu'ils acquièrent les connaissances et l'attitude nécessaires pour s'adapter à la vie en société, et comprennent des conseils généraux d'amélioration et des conseils spéciaux d'amélioration.

(c) L'orientation générale de rattrapage est fournie par le biais de conférences, d'éducation physique, d'événements, d'entretiens, de consultations et de conseils et d'autres méthodes visant à (i) faire comprendre aux enfants les sentiments des victimes et de leurs familles endeuillées et à cultiver un sentiment de culpabilité, (ii) promouvoir la santé physique et mentale en leur donnant des habitudes de vie régulières et une pensée saine, (iii) les préparer à la planification de la vie et à la réinsertion sociale, et leur donner les compétences nécessaires pour s'adapter à la vie en société. Ces activités ont pour but de (i) leur donner un mode de vie régulier et une bonne façon de penser, et d'améliorer leur santé mentale et physique, et (ii) de les préparer à la planification de la vie et à la réinsertion sociale, et de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter à la société.

En outre, le programme de soutien et d'orientation à la réinsertion sociale, qui vise à fournir divers conseils en vue d'une vie sociale harmonieuse après la libération, s'adresse aux détenus âgés ou handicapés qui ont besoin d'un soutien social tel qu'une adaptation spéciale ou qui sont censés contribuer à leur amélioration, à leur

16 WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp) , p.46~47.

réhabilitation et à leur réinsertion sociale harmonieuse en les faisant participer au cours. Le programme a été formulé et est en cours de développement à l'échelle nationale.

Des conseils spéciaux sont donnés aux détenus dont la situation, comme (1) la toxicomanie ou (2) l'appartenance à un gang, est considérée comme un obstacle à leur réadaptation et à leur réinsertion sociale harmonieuse, et une attention particulière est accordée à l'amélioration de leur situation. Actuellement, (i) «conseils sur le sevrage de la toxicomanie» (c'est-à-dire faire comprendre aux détenus leurs propres problèmes liés à la consommation de drogue et les faire réfléchir à des méthodes spécifiques pour les empêcher de consommer à nouveau de la drogue, etc.) et (ii) «conseils sur la prévention de la toxicomanie» (c'est-à-dire faire comprendre aux détenus leurs propres problèmes liés à la consommation de drogue et les faire réfléchir à des méthodes spécifiques pour les empêcher de consommer à nouveau de la drogue). Le nombre d'établissements désignés en 2021 était de 74). (2) «Guidance on leaving gangs» (en coopération avec la police, etc., des conseils sont donnés pour sensibiliser les gens à la nature antisociale des gangs et pour encourager la volonté de quitter les gangs, etc.) (3) «Guidance on preventing recidivism for sexual offences» (les sensibiliser à leurs propres problèmes tels que les biais cognitifs et le manque de maîtrise de soi qui les conduisent à commettre des délits sexuels, les améliorer et apprendre des méthodes spécifiques pour les empêcher de récidiver, etc.) Enquête sur les délinquants sexuels, mise en œuvre de divers programmes et entretien, dans cet ordre. (5) «L'éducation qui intègre le point de vue des victimes» (par exemple, leur faire prendre conscience de l'ampleur du crime et des sentiments des victimes, etc. et les faire réfléchir aux moyens de traiter les victimes de bonne foi, etc.). (6) «Enseignement de la sécurité routière». «Instruction de sécurité routière» (sensibiliser les conducteurs à leurs responsabilités et devoirs et à la gravité de leurs crimes, etc.) et (7) «Orientation sur l'aide à l'emploi» (par exemple, pour les aider à acquérir les compétences et les manières de base nécessaires à l'emploi et pour concrétiser leurs efforts en vue de trouver un emploi après leur sortie de prison). Six types d'orientations spéciales d'amélioration sont prévus. En ce qui concerne

l'orientation sur le sevrage de la toxicomanie, il existe trois types d'orientation : le programme obligatoire (destiné à toutes les personnes considérées comme dépendantes de stupéfiants, de stimulants et d'autres drogues (4 206 personnes ont commencé à suivre le cours la même année)), qui est un duplicata du programme standard ; le programme spécialisé (destiné aux personnes considérées comme ayant un besoin élevé de suivre une orientation plus spécialisée et systématique) ; le programme spécialisé (destiné aux personnes considérées comme ayant un besoin élevé de suivre le cours) ; Le programme spécialisé (pour les personnes dont on estime qu'elles ont grand besoin d'une orientation plus spécialisée et systématique (1 190 personnes)) et le programme facultatif (pour les personnes dont on estime qu'elles ont grand besoin d'une orientation supplémentaire en plus des programmes obligatoires

ou spécialisés (1 648 personnes)) sont combinés en fonction des problèmes et des risques de chaque détenu, de la durée de leur peine et d'autres facteurs.



(d) Enseignement du programme scolaire¹⁷

L'orientation disciplinaire est une orientation équivalente au contenu de l'enseignement scolaire. En plus de l'orientation par matière (orientation par matière de rattrapage) pour les détenus dont le manque de compétences académiques de base pour la vie sociale est considéré comme un obstacle à la réadaptation et à une réinsertion sociale harmonieuse, une orientation par matière (orientation par matière spéciale) est également fournie aux détenus dont les compétences académiques sont considérées comme particulièrement propices à une réinsertion sociale harmonieuse en les améliorant, en fonction de leurs compétences académiques. Au cours de l'année fiscale 2021, le nombre de détenus ayant commencé à suivre des cours d'orientation était de 734 pour les cours de rattrapage et de 314 pour les cours d'orientation spéciale.

En coopération avec le ministère de la justice et le ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, le ministère organise l'examen d'équivalence des études secondaires dans les établissements pénitentiaires et fournit activement et systématiquement des conseils pour passer ledit examen dans les établissements pénitentiaires des quatre agences désignées. 147 personnes ont réussi l'examen et 200 personnes ont réussi certaines matières.

La prison pour mineurs de Matsumoto est le seul établissement pénitentiaire au Japon à disposer d'une antenne d'un collège public dans ses locaux, où ceux qui n'ont pas terminé leur scolarité obligatoire et qui sont détenus dans des établissements

17 WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp) , p.46~47.

pénitentiaires à l'échelle nationale et qui souhaitent entrer au collège sont transférés en troisième année, où les enseignants et le personnel du collège local fournissent des conseils basés sur les directives du programme établies par le ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie, de 1955 à 2021, 770 élèves ont obtenu leur diplôme. En outre, avec la coopération des lycées voisins, deux établissements pénitentiaires mettent en œuvre des initiatives visant à transférer les détenus vers des cours par correspondance dans ces lycées et à leur fournir des conseils, et ceux qui sont reconnus comme ayant suivi les cours prescrits reçoivent un diplôme du lycée concerné.

(e) Orientation avant la libération

Avant leur libération, les détenus bénéficient, en règle générale, d'une période de deux semaines pour leur transmettre les connaissances et les conseils qui leur seront immédiatement nécessaires dans leur vie sociale après leur libération.

(4) Soutien à l'emploi¹⁸

Afin de veiller à ce que les prisonniers et autres détenus aient un emploi à leur sortie de prison, le ministère de la justice affecte du personnel d'aide à l'emploi aux établissements pénitentiaires et aux écoles de formation pour mineurs et, en coopération avec le ministère de la santé, du travail et de la protection sociale, met en œuvre des mesures globales d'aide à l'emploi pour les personnes libérées de prison et d'autres établissements. Dans le cadre de ces mesures, le personnel de Hello Work propose des consultations sur l'emploi, des présentations d'emploi, des conférences sur l'emploi, etc. aux personnes éligibles à l'aide dans les établissements pénitentiaires. En outre, une aide à l'emploi est fournie aux personnes qui ont été libérées de prison.

D'autre part, le «service d'emploi dédié aux prisonniers, etc.» est opérationnel et permet aux entreprises souhaitant employer des prisonniers libérés de prison, etc. de désigner un établissement pénitentiaire et de soumettre une offre d'emploi à Hello Work, dans le but de promouvoir l'adéquation entre les entreprises et les prisonniers désireux de trouver un emploi.

En outre, afin de garantir un emploi aux détenus pendant leur incarcération et de les mettre en relation avec un emploi rapidement après leur libération, les bureaux du Centre d'information et de soutien à l'emploi correctionnel (communément appelé «Corework»), situés dans les huit juridictions correctionnelles du pays, gèrent collectivement les informations sur les lieux de résidence des détenus et les

¹⁸ 001387343.pdf (moj.go.jp) (only in Japanese), WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp) , p.46~47.

qualifications qu'ils ont obtenues, et fournissent des conseils aux entreprises souhaitant employer des détenus qui ont été libérés de prison. Le centre fournit également des informations sur les établissements qui accueillent les personnes répondant aux besoins des entreprises (service d'information sur l'emploi), et s'occupe de l'aide à l'emploi dans de vastes zones, etc. En suite, des employeurs ayant une grande expérience de l'emploi de personnes libérées de prison sont invités en tant que conseillers pour soutenir l'emploi de personnes libérées de prison, et un système est en place pour fournir des consultations sur les préoccupations et les questions des employeurs avant et après l'emploi de personnes libérées de prison, et des sessions de consultation par les conseillers aux employeurs sont organisées (15 sessions ont été organisées au cours de l'année fiscale 2021, avec un total de 72 participants). D'autre part, les conseillers ont organisé des consultations pour les employeurs (15 fois au cours de l'année fiscale 2021, avec un total de 72 participants) et des séminaires de soutien à l'emploi pour les employeurs (18 fois au cours de l'année fiscale 2021, avec un total de 253 participants).

En tant qu'initiative distinctive, le projet Nippon Foundation Job Parent, lancé par la Nippon Foundation et sept entreprises de la région du Kansai, vise à soutenir le retour en douceur dans la société et à réduire le taux de récidive en fournissant du travail et un logement aux personnes libérées des écoles de formation pour mineurs et des prisons, avec 157 entreprises participantes à la fin du mois de mai 2022.

(5) Aide sociale

Le ministère de la justice, en coopération avec le ministère de la santé, du travail et de la protection sociale, met en place une coordination spéciale dans les établissements pénitentiaires et les centres de probation afin de garantir que les prisonniers et les jeunes détenus qui sont âgés ou handicapés et qui n'ont pas d'endroit où retourner reçoivent des soins appropriés, des soins médicaux, des pensions et d'autres services de protection sociale rapidement après leur libération. Cela nécessite une coopération efficace avec les institutions de protection sociale, etc., et la pièce maîtresse de cet effort est constituée par les centres d'aide à l'installation dans la vie communautaire créés par chaque préfecture et développés dans le cadre du projet de promotion de l'installation dans la vie communautaire du ministère de la santé, du travail et de la protection sociale, qui apportent un soutien par le biais d'une coopération multi-institutionnelle entre le système judiciaire et les services de protection sociale.

Dans les établissements pénitentiaires, des employés à temps partiel ayant des qualifications de travailleurs sociaux ou de travailleurs en santé mentale sont affectés à la prise en charge des personnes ayant besoin d'un soutien social, y compris d'une adaptation spéciale, et des agents sociaux (employés à temps plein ayant des qualifications de travailleurs sociaux, de travailleurs en santé mentale ou d'aides-soignants) sont

également affectés à cette tâche. En 2022, le nombre d'établissements disposant de travailleurs sociaux était de 67, le nombre d'établissements disposant d'agents de santé mentale était de 8 et le nombre d'établissements disposant d'agents sociaux était de 57. En outre, des travailleurs sociaux et du personnel spécialisé dans les soins (par exemple, ceux qui ont suivi une formation pratique pour les travailleurs sociaux ou une formation initiale pour les travailleurs sociaux) sont déployés pour fournir des soins aux détenus âgés et à d'autres personnes dont les capacités cognitives et les fonctions physiques sont réduites, afin de s'assurer que des personnes ayant des connaissances et une expérience spécialisées leur apportent de l'aide. La même année, le nombre d'établissements ayant affecté du personnel soignant était de 8 agences et 40 agences ont affecté du personnel soignant spécialisé.

En outre, afin d'aborder les questions médicales, sociales et autres dans les établissements pénitentiaires qui accueillent des femmes détenues, le projet de coopération régionale des établissements pour femmes est mené avec la coopération de diverses organisations médicales, sociales et autres dans les régions où se trouvent ces établissements.

En ce qui concerne les incidents de sécurité dans les établissements pénitentiaires, au cours des cinq années allant de 2014 à 2018, il y a eu 0 homicide, 31 blessures parmi les détenus, 0 contre le personnel, 0 incendie et seulement 2 évasions.

(6) Taux de récidive¹⁹

Après un exposé objectif et basé sur des données de l'état actuel des prisons au Japon, nous concluons par un aperçu du taux de récidive au Japon. En effet, le taux de récidive d'un pays est l'un des baromètres de la réussite ou non du traitement des délinquants dans ses prisons.

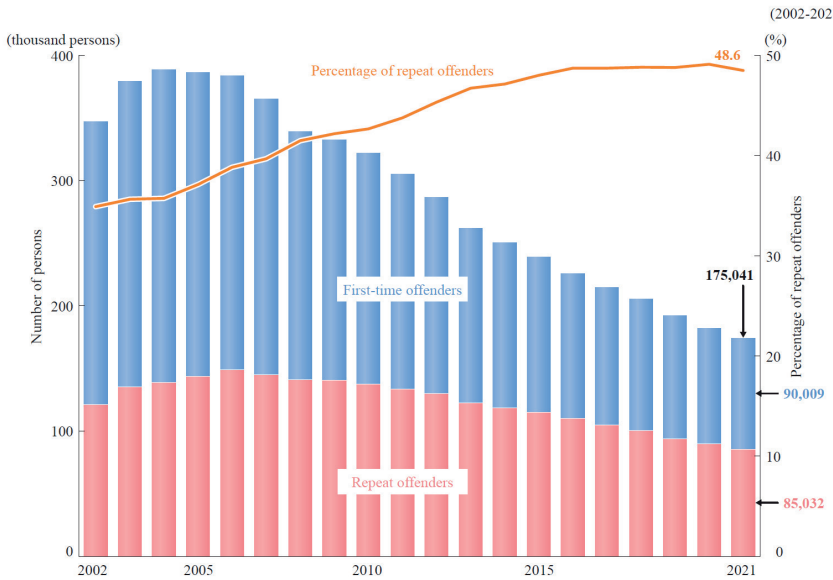
La figure ci-dessous montre le nombre de personnes arrêtées pour des infractions pénales et le taux de récidive (le nombre de personnes arrêtées pour des infractions pénales (au cours des 20 dernières années)). Le nombre de récidivistes a continué à augmenter après 1996 (81 776), mais a atteint son maximum en 2006 (149 164) et a diminué progressivement depuis lors, avec une baisse de 43,0% en 2021 par rapport à 2006. D'autre part, le nombre de primo-délinquants a continué à augmenter après 2000 (205 645), mais a atteint son maximum en 2004 (250 030) et a continué à diminuer depuis, avec une baisse de 64,0 % en 2021 par rapport à 2004. Même après que le nombre de récidivistes a commencé à diminuer, le nombre de primo-délinquants a continué à baisser à un rythme plus rapide que celui des récidivistes, et

¹⁹ [WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf \(moj.go.jp\)](#), p.119~121.

le taux de récidive était en hausse depuis 1997, mais il était de 48,6 % en 2021 (une baisse de 0,5 p. 100 par rapport à l'année précédente).

Par conséquent, nous considérons que la société japonaise se trouve dans une situation unique où le taux de criminalité lui-même diminue plus rapidement que le taux de récidive au Japon, et qu'une augmentation du taux de récidive ne signifie pas que les mesures de prévention de la récidive n'ont pas été couronnées de succès.

Fig. 5-1-1 Penal Code offenses: repeat offenders among cleared persons, and percentage of repeat offenders



5 L'analyse

L'introduction ci-dessus à l'état actuel du système pénal et des prisons japonaises a clarifié le fait que le taux d'incarcération est d'environ 50%, que la discipline est extrêmement bien maintenue dans les prisons, qu'il n'y a pas d'émeutes et que le taux de récidive est faible. J'ai également indiqué que la situation en matière de sécurité dans la société japonaise dans son ensemble est digne de la réputation de «pays le plus sûr du monde».

Je considère que les causes suivantes sont à l'origine de cette situation.

(1) Au Japon, le contrôle des armes à feu est très strict depuis des centaines d'années et la distribution des armes a été supprimée.

(2) Le gouvernement japonais impose des restrictions strictes à l'immigration et n'accepte pas, en règle générale, de simples travailleurs étrangers. Je m'oppose à cette politique.

(3) La plupart des Japonais vivent toute leur vie sans connaître de «conflit culturel». Le public est extrêmement préoccupé par l'opinion publique. Pour la plupart des Japonais, la réputation sociale est plus importante que la loi et la punition.

(4) Le Japon a réalisé de grands progrès économiques depuis les années 1960, étant le seul pays asiatique à être membre du G7. La diligence du peuple japonais a grandement contribué au développement économique. Malgré cela, le fossé entre les riches et les pauvres n'était pas aussi profond que dans d'autres pays occidentaux dans les années 1970, lorsque l'on a entendu l'expression «l'ère des 100 millions de la classe moyenne», et que les inégalités sociales ne se sont pas creusées autant que dans d'autres pays occidentaux.

(5) La «discipline» que les Japonais acquièrent par l'éducation dès leur plus jeune âge est maintenue à la fois dans la société et dans les prisons.

Voici quelques-unes des raisons qui expliquent ce phénomène.

6 CONCLUSION

En résumant l'analyse ci-dessus des droits de l'homme dans le système pénal japonais, et en particulier dans le système d'exécution, je pense que, par rapport à d'autres pays, les droits de l'homme des prisonniers sont mieux protégés. Les universitaires et les médias occidentaux concluent que «les prisons où les prisonniers ne peuvent pas parler ou même marcher librement, où la nourriture n'est pas luxueuse et où tout le monde est en sous-poids, sont des prisons où les droits de l'homme des prisonniers sont violés comme au Moyen-Âge». J'invite les prisonniers à se demander s'ils n'ont pas une perspective centrée sur l'Occident et un sentiment inconscient de discrimination à l'égard des Asiatiques.

À mon avis, peu importe que les prisonniers puissent parler librement, se déplacer de manière désordonnée et agir selon leurs désirs, si cela ne les empêche pas de récidiver mais leur fait courir le risque de perdre la vie à cause de la violence et des émeutes en prison, il s'agirait de la plus grande «violation des droits de l'homme».

Les prisons japonaises, où les prisonniers peuvent recevoir une formation professionnelle et une éducation pour se réinsérer dans la société en toute sérénité, ne sont pas parfaites et peuvent encore être améliorées à l'avenir, mais nous pensons qu'elles protègent les droits de l'homme des prisonniers dans une certaine mesure.

Je souhaite poursuivre mes efforts pour améliorer le système pénal japonais, mais je veux aussi faire connaître au monde les qualités des Asiatiques et la société japonaise la plus sûre du monde, qui sont mal comprises d'un point de vue occidental, et c'est pourquoi j'ai fait 40 heures de voyage pour venir au Brésil et 40 heures de voyage pour retourner au Japon depuis l'autre bout du monde cette fois-ci. J'espère que ce document sera utile aux lecteurs.

RÉFÉRENCES

White Paper on Crime 2022 Part2/Chapter I (moj.go.jp).

Affaire Carlos Ghosn: la justice japonaise est-elle aussi terrible qu'il le dit ? Le Parisien, Aperçu du système de droit pénal du Japon - Voyage.gc.ca, Japon : Le système de « justice de l'otage » viole les droits des accusés | Human Rights Watch (hrw.org), etc.

White Paper on Crime 2022 Part2/Chapter4/Section I / I (moj.go.jp).

Global-Prison-Trends-2020-Penal-Reform-International-Second-Edition.pdf (penalreform.org).

White Paper on Crime 2022 Part I / Chapter I / Section I (moj.go.jp).

令和 5 年版 犯罪白書 第1編/第3章/第1節/1 (moj.go.jp)(only in Japanese).

令和 5 年版 犯罪白書 第1編/第3章/第1節/1 (moj.go.jp)(only in Japanese).

令和 5 年版 犯罪白書 第1編/第3章/第1節/1 (moj.go.jp)(only in Japanese).

REPORTAGE 2020 COMPLET PRISON DE FUCHU LA PIRE DU JAPON - YouTube.

Quels sont les pays où l'on vit le plus longtemps (et en bonne santé) dans le monde? Edition du soir Ouest-France - 12/01/2023.

001314589.pdf (moj.go.jp), 府中刑務所 | 刑務所.net (keimusho.net)(in Japanese).

WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p. 45.

WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p.47.

WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p.46-47.

WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p.46-47.

001387343.pdf (moj.go.jp) (only in Japanese),WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p.46-47.

WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p. 119-121.

001387343.pdf (moj.go.jp) (only in Japanese), WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p.46-47.

WHITE_PAPER_ON_CRIME2022.pdf (moj.go.jp), p. 119-121.

Recebido em: 29/03/2024
Aprovado em: 12/04/2024